



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-quatrième session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés

**Vingt-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays
les moins avancés**

Rapport établi par le secrétariat

Résumé

La vingt-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue à Dili (Timor-Leste) du 15 au 19 mars 2016. Les travaux du Groupe d'experts ont été consacrés aux questions suivantes : élaboration du premier programme de travail glissant sur deux ans pour 2016-2017 dans le cadre de son nouveau mandat ; étude des moyens de s'acquitter de mandats précis qui lui ont été confiés par la Conférence des Parties en rapport avec l'Accord de Paris ; examen avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat de la meilleure manière d'aider les pays en développement à avoir accès aux ressources du Fonds pour mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation ; débat avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution sur la poursuite de leur collaboration à l'appui des pays les moins avancés ; et dialogue avec le Gouvernement du Timor-Leste sur les efforts entrepris par ce dernier pour s'adapter aux changements climatiques.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	4
II. Résumé de la vingt-neuvième réunion du Groupe d’experts des pays les moins avancés	3–14	4
A. Délibérations.....	3–5	4
B. Évolution du processus d’élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d’adaptation.....	6–11	5
C. État d’avancement de la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	12–14	5
III. Élaboration d’une vision de l’appui à l’adaptation dans les pays les moins avancés	15–19	7
IV. Examen des mandats du Groupe d’experts des pays les moins avancés	20–63	9
A. Appui à l’Accord de Paris.....	20–23	9
B. Appui à l’évaluation par l’Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation.....	24–26	10
C. Indications et avis techniques sur le financement du processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation par le Fonds vert pour le climat	27–30	10
D. Conseils techniques et appui au processus d’élaboration et d’exécution des plans nationaux d’adaptation	31–48	11
E. Conseils techniques et appui aux programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation et au programme de travail relatif aux pays les moins avancés	49–50	15
F. Questions de genre et communautés, groupes et écosystèmes vulnérables	51	15
G. Indications et avis techniques sur les démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l’adaptation.....	52–53	15
H. Diffusion d’informations sur les travaux du Groupe d’experts des pays les moins avancés	54–56	16
I. Collaboration avec d’autres organes relevant de la Convention.....	57–61	16
J. Participation des centres et réseaux régionaux	62–63	17
V. Débats avec les organisations et avec le Gouvernement du Timor-Leste	64–84	18
A. Débat avec le Fonds vert pour le climat.....	64–67	18
B. Débat avec le Fonds pour l’environnement mondial et ses agents d’exécution	68–78	19
C. Débat avec d’autres organisations	79	21
D. Échanges avec le Gouvernement du Timor-Leste	80–84	21
VI. Programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2016-2017	85–87	22

Annexes

I.	Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2016-2017	24
II.	Projets inscrits dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation qui ont été validés sur le plan technique par le Fonds pour l'environnement mondial entre novembre 2015 et mars 2016 et sont en attente d'un financement du Fonds pour les pays les moins avancés	29
III.	Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 15 mars 2016	30

I. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prolongé le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts) dans sa description actuelle¹ jusqu'en 2016-2020 et l'a chargé de mener un certain nombre d'activités supplémentaires². Elle l'a en outre prié de mener plusieurs activités pour contribuer à l'application de l'Accord de Paris³.

2. Conformément au mandat évoqué au paragraphe 1 ci-dessus, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) examinera à la première session qu'il tiendra chaque année et de lui rendre compte de ses travaux à chacune de ses sessions⁴.

II. Résumé de la vingt-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. La vingt-neuvième réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Dili (Timor-Leste) du 15 au 19 mars 2016 et s'est déroulée comme suit :

a) Les journées du 15 et du 16 mars et une partie de la journée du 19 mars ont été consacrées à l'élaboration d'une vision de l'adaptation dans les pays les moins avancés (PMA), d'un vaste programme de travail pour 2016-2020 et d'un programme de travail glissant complet sur deux ans pour 2016-2017 ;

b) Les journées du 17 et du 18 mars et une partie de la journée du 19 mars ont été consacrées à un débat avec les organisations portant sur l'appui aux PMA.

4. Le Groupe d'experts a invité certains de ses membres sortants à prendre part à la réunion en tant que spécialistes. Il a aussi invité le Comité de l'adaptation à y participer afin de continuer à renforcer leur collaboration. Il a en outre invité les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que les agents d'exécution du FEM et les centres et réseaux régionaux, à assister à la réunion. Ont participé à la réunion :

a) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;

b) Le secrétariat du FEM ;

c) Le secrétariat du Fonds vert pour le climat (par le biais de Skype) ;

d) Le réseau mondial de plans nationaux d'adaptation ;

e) Le Programme d'appui mondial aux PNA ;

f) Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;

g) Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

¹ Voir les décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

² Décision 19/CP.21, par. 1 à 3.

³ Décision 1/CP.21, par. 41 et 45.

⁴ Décision 6/CP.16, par. 3.

5. Le Groupe d'experts a élu les membres du Bureau ci-après :
 - a) M. Abias Huongo (Angola) : Président et Rapporteur lusophone ;
 - b) M^{me} Sonam Lhaden Khandu (Bouthan) : Vice-Présidente ;
 - c) M. Benon Bibbu Yassin (Malawi) : Rapporteur anglophone ;
 - d) M. Abiziou Tchinguilou (Togo) : Rapporteur francophone.

B. Évolution du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation

1. Progrès accomplis par les pays en développement parties dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

6. Le Groupe d'experts a examiné ses travaux en cours sur le suivi des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA)⁵. Il a aussi analysé les informations présentées dans les rapports intérimaires établis en 2014 et 2015⁶.

7. Le Groupe d'experts a noté que de nombreux pays en développement parties se sont engagés dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et sont arrivés à différents stades, comme l'a illustré un rapport établi récemment pour la quarante-troisième session du SBI⁷. Il a aussi noté que davantage de pays en développement parties ont entrepris d'obtenir un financement pour l'élaboration et l'exécution rapide de leur PNA et que certains ont élaboré des notes de cadrage qui ont été soumises au Fonds à cette fin⁸.

8. Le Groupe d'experts a également constaté que l'on dispose de peu d'informations sur les activités relatives aux PNA de la plupart des pays sur lesquelles s'appuyer pour évaluer les progrès accomplis en matière d'adaptation, notamment en ce qui concerne l'appui fourni ou reçu et les activités en cours à différents niveaux. Il a aussi constaté que les informations déjà réunies provenaient des vues soumises par les Parties sur les points de l'ordre du jour du SBI relatifs à l'adaptation, des renseignements figurant dans les communications nationales et les rapports nationaux connexes ou des données diffusées lors de réunions publiques telles que des ateliers et NAP Expo. Il a constaté en outre que ces informations ne portent pas sur tous les pays ou sur l'éventail complet des activités d'adaptation au niveau national. Il est convenu que l'amélioration de la collecte de données sur les activités relatives aux PNA est une priorité. Il a décidé de continuer de renforcer la collecte des données provenant de toutes les sources éventuelles d'information, notamment les vues pertinentes des Parties et des organisations, les renseignements et les mises à jour communiqués par les Parties et les organisations compétentes aux réunions du Groupe d'experts, les enquêtes menées par le Groupe d'experts sur les PMA parties, les études de cas sur des PNA et les renseignements fournis par les Parties dans leurs communications nationales, leurs contributions déterminées au niveau national, les communications sur l'adaptation, les rapports biennaux actualisés, afin de contribuer à l'évaluation des progrès accomplis en matière de PNA.

⁵ FCCC/SBI/2015/19, par. 9 à 20.

⁶ FCCC/SBI/2014/INF.25 et FCCC/SBI/2015/INF.11.

⁷ FCCC/SBI/2015/INF.11.

⁸ Mongolie, Myanmar et Népal.

9. Le Groupe d'experts a aussi décidé de réunir les meilleures informations disponibles sur les activités d'adaptation des PMA qui présentent un intérêt pour l'exécution des PNA sur NAP Central⁹ et de publier un rapport intérimaire annuel sur les PNA.

2. Progrès accomplis en rapport avec l'appui fourni

10. Les informations ci-après ont été présentées par les organisations participantes sur l'appui fourni aux pays en développement dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA entre novembre 2015 et mars 2016 :

a) Le PNUE aide la Mongolie, le Myanmar et le Népal à élaborer des notes de cadrage en vue d'obtenir du Fonds vert pour le climat des ressources qui permettent d'élaborer et d'exécuter rapidement les PNA. Les besoins de financement s'élèvent à 5 millions de dollars des États-Unis qui seront débloqués sur une période de quatre ans. Le PNUE a deux nouveaux projets financés par le Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) qui soutiennent les objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA¹⁰. Le PNUE aide le Bénin et les Comores à se préparer à obtenir des ressources du Fonds vert pour le climat et un certain nombre d'autres PMA à élaborer des propositions pour avoir accès au Fonds depuis qu'il a reçu l'accréditation du Fonds en juillet 2015 ;

b) Le PNUD et le PNUE ont accru leur appui aux PMA afin d'accélérer l'élaboration de leur PNA dans le cadre de la deuxième phase du Programme d'appui mondial aux PNA financé par le Fonds pour les PMA, qui devrait être opérationnel au dernier trimestre 2016. La phase d'extension du Programme devrait permettre de fournir un appui sur mesure à au moins 20 nouveaux pays. Le PNUD et le PNUE ont aussi évoqué l'appui technique qui peut être fourni aux pays autres que les PMA par le Programme d'appui mondial aux PNA et financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques ;

c) La FAO et le PNUD, avec l'appui du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sûreté nucléaire par le biais de son Initiative internationale pour le climat, aide un certain nombre de pays¹¹ à définir et à intégrer des mesures d'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques dans les processus nationaux pertinents de planification et de budgétisation dans le cadre d'un programme d'intégration de l'agriculture dans les PNA¹².

11. Le Groupe d'experts a pris note de la première série de projets d'investissement approuvés par le Conseil du Fonds vert pour le climat à sa onzième réunion¹³ et du fait que trois de ces projets étaient proposés par des PMA, à savoir le Bangladesh, le Malawi et le Sénégal.

C. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

12. Le FEM a indiqué qu'au 29 février 2016, le Conseil du FEM avait approuvé le financement d'un total de 169 projets d'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) par le Fonds pour les PMA.

⁹ <http://unfccc.int/9295>.

¹⁰ République démocratique populaire lao et Rwanda.

¹¹ Kenya, Népal, Ouganda, Philippines, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zambie. On envisage d'étendre le programme à un plus grand nombre de pays.

¹² <http://fao.org/in-action/naps>.

¹³ Décision B.11/11 du Conseil du Fonds vert pour le climat.

13. Le FEM a aussi indiqué qu'au 5 avril 2016, un total de 33 propositions de projet d'exécution de PANA soumises par les PMA avaient été validées sur le plan technique par le secrétariat du FEM et attendaient que le Fonds pour les PMA dispose des ressources nécessaires (voir l'annexe II pour plus de précisions sur ces projets).

14. Le FEM a aussi indiqué qu'au 31 janvier 2016, les donateurs avaient annoncé des contributions totalisant 1 187 millions de dollars É.-U. au Fonds pour les PMA et que le montant total des contributions versées s'élevait à 992 millions de dollars É.-U. Le plafond de financement a été relevé à 40 millions de dollars É.-U. pour chaque PMA, conformément au principe de l'équité d'accès.

III. Élaboration d'une vision de l'appui à l'adaptation dans les pays les moins avancés

15. Le Groupe d'experts a élaboré la vision ci-après pour guider ses activités d'appui à l'adaptation dans les PMA : contribution du Groupe d'experts, d'ici à 2020, à l'obtention de résultats démontrables en matière de développement des capacités d'adaptation, de renforcement de la résilience et de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les PMA ; élaboration de PNA solides et de qualité et satisfaction des besoins d'adaptation prioritaires qui y sont définis grâce au financement du Fonds vert pour le climat et d'autres sources ; existence d'un processus de planification de l'adaptation bien structuré dans les PMA.

16. Le Groupe d'experts compte obtenir les résultats suivants, qui sont le fruit de ses travaux à long terme qu'il consacre à l'appui de l'adaptation dans les PMA, compte tenu de la vision susmentionnée :

a) Les décideurs des PMA sont déterminés à prendre des mesures pour parvenir à l'objectif mondial en matière d'adaptation¹⁴ par le biais des PNA dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;

b) Les PMA ont mis en place les structures et systèmes (fonctions essentielles) nationaux qui permettent de mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Un processus est établi pour renforcer l'élaboration et l'exécution des PNA. Il fonctionne bien et contribue à la définition itérative des besoins et des options en matière d'adaptation à l'appui de la mise en œuvre des mesures d'adaptation ;

c) Les PNA sont élaborés de préférence avant 2018 et au plus tard avant 2020 ;

d) Les PMA évaluent l'appui que le Fonds vert pour le climat et d'autres sources apportent à l'élaboration des PNA avant la fin 2016 ;

e) Les mesures concrètes d'adaptation définies grâce aux PNA, conçues pour réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience et accroître les capacités d'adaptation, sont mises en œuvre grâce à l'appui du Fonds vert pour le climat après l'exécution des PNA ;

f) Tous les projets de PANA qui n'ont pas été mis en œuvre le sont avant 2020 ou sont révisés/actualisés et intégrés dans le PNA ;

g) Les activités menées à différents niveaux et échelles sont cohérentes sur le plan interne et se complètent les unes les autres ;

h) Les stratégies et les mesures d'adaptation sont bien intégrées aux efforts de développement menés au niveau national, y compris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁵.

¹⁴ Voir le paragraphe 1 de l'article 7 de l'Accord de Paris.

17. Le Groupe d'experts a estimé que les points suivants faisaient obstacle à l'obtention des résultats attendus énumérés au paragraphe 16 ci-dessus dans le cadre des objectifs à atteindre :

a) L'appui du Fonds vert pour le climat à l'élaboration et à l'exécution des PNA est lent à se mettre en place dans l'optique des objectifs à atteindre en 2018 en matière d'élaboration ;

b) Il manque de la cohérence et une vision commune de l'appui fourni au titre des PNA : l'absence de clarté et les risques de confusion avec d'autres instruments de notification tels que les contributions déterminées au niveau national, en particulier, conduisent les PMA à poursuivre différentes voies pour mener à bien l'adaptation ;

c) La plus faible priorité accordée à l'élaboration et à l'exécution des PNA dans les programmes nationaux de développement des PMA (liée à l'expérience des PANA et à d'autres raisons) a des incidences sur la réalisation d'un développement résilient aux changements climatiques ;

d) Les capacités des agents d'exécution d'aider tous les PMA de manière efficace à élaborer leur PNA d'ici à 2018-2020 sont limitées ;

e) Les capacités des PMA d'accéder aux ressources du Fonds vert pour le climat pour exécuter (et élaborer) leurs PNA sont limitées ;

f) Les ressources humaines et limitées dont disposent les PMA pour traiter les nombreux aspects de l'Accord de Paris et se conformer aux obligations prévues au titre de la Convention (contributions déterminées au niveau national, PNA, communications nationales, etc.) sont limitées ;

g) Les ressources dont dispose le Fonds pour les PMA en vue de mettre en œuvre pleinement les priorités restantes des PANA sont limitées ;

h) Les difficultés de mobilisation conjointe de toutes les ressources axées sur le développement (nationales, bilatérales et multilatérales) à l'appui de l'exécution des PNA peuvent déboucher sur l'affectation de ressources insuffisantes aux PNA.

18. Le Groupe d'experts a aussi jugé possible d'aider à obtenir les résultats attendus selon les modalités suivantes :

a) En procédant à un examen à mi-parcours des progrès accomplis grâce à l'évaluation de l'état d'avancement des PNA que le SBI réalisera début 2018 ;

b) En se conformant aux modalités du Fonds vert pour le climat en matière d'adaptation compte tenu du lien clairement établi avec le financement des PNA par le Fonds.

19. Le Groupe d'experts a noté que le Conseil du Fonds vert pour le climat examinerait la manière de s'acquitter des mandats confiés en matière d'appui au processus des PNA à sa réunion de juin 2016.

¹⁵ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

IV. Examen des mandats du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Appui à l'Accord de Paris

20. Le Groupe d'experts a examiné les mandats que lui avait confiés la COP à sa vingt et unième session en rapport avec l'Accord de Paris, y compris celui consistant à donner des indications et des avis techniques sur les besoins liés à l'adaptation qui peuvent découler de l'Accord de Paris et des décisions adoptées par la COP à sa vingt et unième session¹⁶ et les mandats confiés dans la décision¹⁷ donnant effet à l'Accord de Paris.

21. En ce qui concerne les besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la COP, le Groupe d'experts a décidé d'établir une note technique qui recense les lacunes et les besoins des PMA découlant de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et la façon dont ces lacunes et besoins peuvent être comblés par le Groupe d'experts et/ou d'autres organes et organisations compétents.

22. S'agissant des mandats confiés dans la décision donnant effet à l'Accord de Paris, les mesures ci-après ont été examinées :

a) L'élaboration conjointe par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts de modalités visant à reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement parties, comme il est prévu au paragraphe 3 de l'article 7 de l'Accord de Paris, et la formulation de recommandations pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) à sa première session¹⁸ ;

b) L'élaboration de méthodes et la formulation de recommandations par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts, en collaboration avec le Comité permanent du financement et d'autres institutions compétentes, pour examen et adoption par la CMA à sa première session, sur¹⁹ :

i) L'adoption des mesures nécessaires pour faciliter la mobilisation de l'appui à l'adaptation dans les pays en développement dans le contexte de la limitation de l'élévation de la température moyenne de la planète mentionnée à l'article 2 de l'Accord ;

ii) L'examen du caractère adéquat et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui visé à l'alinéa c) du paragraphe 14 de l'article 7 de l'Accord.

23. Le Groupe d'experts a engagé des discussions internes en vue de mieux comprendre les mandats énoncés au paragraphe 22 ci-dessus dans le contexte des PMA et la nature technique de ses travaux. Dans un premier temps, il a décidé d'engager un dialogue avec le Comité de l'adaptation afin que les deux organes puissent étudier comment travailler ensemble et s'entendre sur la manière de s'acquitter de leur mandat. Il a examiné une communication du Comité de l'adaptation dans laquelle celui-ci proposait au Groupe d'experts de tenir une réunion conjointe le 27 mai 2016 et au secrétariat d'établir une note d'information pour cette réunion. Le Groupe d'experts a accepté la date proposée pour la réunion et donnera des directives au secrétariat concernant l'établissement de la note d'information pour ladite réunion.

¹⁶ Décision 19/CP.21, par. 2 d).

¹⁷ Décision 1/CP.21, par. 41 et 45.

¹⁸ Décision 1/CP.21, par. 41.

¹⁹ Décision 1/CP.21, par. 45.

B. Appui à l'évaluation par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

24. Le Groupe d'experts a examiné l'appui qu'il est chargé d'apporter au SBI en vue d'évaluer les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA²⁰. Cela fait partie intégrante des mesures convenues par le SBI, qui a notamment invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer, d'ici au 1^{er} février 2018, des informations qui figureront dans le rapport de synthèse que doit établir le secrétariat et qui doit être examiné lors d'une réunion d'experts technique que le Groupe d'experts organisera, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, afin d'évaluer les progrès accomplis dans le processus des PNA, à la suite de laquelle un rapport sur la réunion sera établi et examiné à la quarante-huitième session du SBI. Le Groupe d'experts a estimé que si les informations en question étaient communiquées à une date antérieure, par exemple en août 2017, le processus s'en trouverait facilité.

25. Le Groupe d'experts a décidé d'établir une note de cadrage sur les mandats mentionnés au paragraphe 24 ci-dessus, prévoyant la participation du Comité de l'adaptation et d'autres organes et parties prenantes à la conception et à la préparation de l'évaluation.

26. Le Groupe d'experts a décidé d'élaborer et de mettre en ligne, sur NAP Central, un questionnaire qui s'inspirera des questions soulevées à la quarante-deuxième session du SBI sur le processus d'élaboration et d'exécution des PNA²¹ et sera complété par d'autres éléments sur lesquels le Groupe d'experts souhaiterait recueillir des informations auprès des PMA et d'autres Parties.

C. Indications et avis techniques sur le financement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation par le Fonds vert pour le climat

27. Le Groupe d'experts a examiné les mandats ci-après, que lui avait confiés la COP, en rapport avec le financement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA par le Fonds vert pour le climat :

a) Le Groupe d'experts est chargé de donner des indications et des avis techniques sur l'accès aux ressources financières du Fonds en vue du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, en collaboration avec le secrétariat du Fonds²² ;

b) Le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation sont chargés de réfléchir à la manière dont ils pourraient fournir de plus amples renseignements sur l'accès à un financement par le Fonds aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA et de faire figurer ces renseignements, selon qu'il convient, dans leurs rapports²³.

28. Le Groupe d'experts a pris note de ses propres efforts visant à répondre aux mandats connexes, notamment : du débat tenu avec le secrétariat du Fonds lors de sa vingt-septième réunion²⁴ et des contributions du Fonds lors des ateliers régionaux de formation aux PNA

²⁰ Décision 4/CP.21, par. 12 d) et e).

²¹ FCCC/SBI/2015/10, annexe II.

²² Décision 19/CP.21, par. 2 c).

²³ Décision 4/CP.21, par. 10.

²⁴ Voir le document FCCC/SBI/2015/7, par. 91 à 95.

qu'il avait organisés²⁵. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de tirer aussi parti d'autres activités pour faire bénéficier les PMA de conseils techniques et d'un appui en vue d'obtenir le financement de leur PNA par le Fonds.

29. Dans le cadre des activités initialement menées dans ce domaine, le Groupe d'experts a décidé : de collecter régulièrement et de manière permanente des informations sur les obstacles et les problèmes qui se posent aux PMA pour obtenir un financement du Fonds, notamment par le biais du questionnaire sur NAP Central mentionné au paragraphe 26 ci-dessus, et d'exploiter ces informations lorsqu'il donne des conseils sur la manière d'accroître l'accès des PMA au Fonds ; d'élaborer des supports de formation et d'information en collaboration avec le secrétariat du Fonds ; d'échanger régulièrement des informations sur les produits et résultats pertinents des travaux du Groupe d'experts avec le Fonds vert pour le climat, afin d'accélérer l'appui aux PMA dans le domaine notamment des PNA et des PANA ; de faire en sorte que les agents d'exécution aident davantage les PMA à se préparer à avoir accès aux ressources du Fonds ; d'inviter le Fonds à accueillir des réunions ou des séances expressément destinées à accroître la capacité des PMA d'obtenir que le Fonds finance leur PNA.

30. Le Groupe d'experts a jugé essentiel d'entretenir des relations régulières avec le secrétariat du Fonds afin d'étudier la meilleure manière de s'acquitter des mandats évoqués au paragraphe 27 ci-dessus. Il a ainsi consacré, dans son ordre du jour, une séance spéciale à un débat avec le secrétariat du Fonds, dont le résumé figure à la section A du chapitre V ci-après.

D. Conseils techniques et appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Directives

31. Le Groupe d'experts a rappelé qu'il avait mené des travaux sur des directives techniques et autres produits dérivés se rapportant au processus d'élaboration et d'exécution des PNA²⁶. Il a décidé d'élaborer des supports techniques en complément des directives techniques afin de traiter de manière approfondie certaines questions, notamment :

a) Les éléments nouveaux et supplémentaires liés à l'adaptation qui sont évoqués dans l'Accord de Paris, tels que l'objectif mondial en matière d'adaptation et la limite de l'élévation de la température de la planète mentionnée au paragraphe 1 de l'article 2 de l'Accord de Paris, ainsi que les éléments découlant d'autres activités d'appui à l'élaboration et à l'exécution des PNA, ou liés à la réalisation des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies et à la mise en service du Fonds vert pour le climat ;

b) Une approche de l'élaboration des PNA axée sur le développement ;

c) Les considérations ayant trait aux communautés, groupes et écosystèmes vulnérables en vue du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

d) Les méthodes de traitement et d'exploitation des informations collectées grâce au questionnaire en ligne sur NAP Central et à des sources connexes, afin d'évaluer les progrès, l'efficacité et les lacunes grâce au mécanisme connexe de suivi et d'évaluation et à d'autres dispositifs pertinents ;

²⁵ Voir les documents FCCC/SBI/2015/19, par. 21, et FCCC/SBI/2015/INF.14, par. 12.

²⁶ Voir <http://UNFCCC.INT/7279>.

e) La question de savoir comment passer de l'évaluation des vulnérabilités et des risques climatiques à la définition de solutions et de mesures efficaces en matière d'adaptation ;

f) L'évaluation de tous les principes directeurs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

2. Formation aux plans nationaux d'adaptation

32. Le Groupe d'experts a noté que ses ateliers régionaux de formation sur les PNA avaient été utiles aux pays participants, au Groupe d'experts et aux organisations compétentes. Les équipes de pays ont considérablement amélioré leur compréhension du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ainsi que de la diversité des ressources techniques et financières disponibles pour appuyer leurs travaux²⁷.

33. Le Groupe d'experts a décidé d'organiser des ateliers régionaux de formation sur les PNA à compter du deuxième semestre de 2016. À cette fin, il a décidé d'élaborer une stratégie de formation fondée sur les lacunes et les besoins recensés lors des précédents ateliers²⁸ et d'autres sources, ainsi que sur la vision qu'il a définie au chapitre III ci-dessus. Des supports de formation seront ensuite élaborés sur la base de cette stratégie.

34. Le Groupe d'experts a décidé que son groupe de travail technique sur les PNA aiderait à concevoir et à dispenser des modules de formation. Celui-ci associera tous les partenaires techniques compétents à ses travaux afin de promouvoir la prestation des meilleurs services possibles de formation et d'appui aux pays, tout en garantissant leur cohérence et leur complémentarité, en vue de mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Il contribuera à la gestion d'un calendrier commun des activités relatives aux PNA sur NAP Central et à l'instauration d'un cadre intégrant tous les autres supports supplémentaires aux directives techniques dans une approche de l'élaboration et de l'exécution des PNA qui soit cohérente et axée sur le développement.

35. Dans le cadre du mandat, que lui a confié la COP à sa vingt et unième session, de donner des indications et des avis techniques sur l'accès aux ressources financières du Fonds vert pour le climat en vue du processus d'élaboration et d'exécution des PNA en collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat²⁹, le Groupe d'experts a décidé d'étudier plus avant les solutions suivantes :

a) Élaborer des supports de formation et d'information, avec la contribution du secrétariat du Fonds et de ses partenaires d'exécution, sur l'accès aux ressources financières du Fonds dans l'optique des PNA et sur l'utilisation de ces supports dans les ateliers de formation aux PNA ;

b) Inviter le Fonds à organiser des journées d'information régulières à l'intention des centres nationaux de coordination des PMA au titre de la Convention, des autorités nationales désignées au titre du Fonds et d'autres parties prenantes compétentes.

3. NAP Expo

36. Le Groupe d'experts a réaffirmé que la réunion de NAP Expo continue de jouer un rôle notable dans le processus de formulation et d'exécution des PNA en réunissant un large éventail de parties prenantes pour examiner diverses questions et partager

²⁷ FCCC/SBI/2015/IN.F14, par. 63.

²⁸ FCCC/SBI/2015/IN.F14, par. 61.

²⁹ Décision 19/CP.21, par. 2 c).

l'expérience et l'information relatives à des aspects particuliers du processus³⁰. Il a décidé de continuer d'organiser une réunion mondiale annuelle.

37. Le Groupe d'experts a examiné les modalités de NAP Expo 2016, dont le thème porte sur la promotion des plans nationaux d'adaptation après Paris. Cette réunion doit se dérouler du 11 au 15 juillet 2016. Le Groupe d'experts a défini, à partir de la plus récente compilation des lacunes et des besoins liés au processus d'élaboration et d'exécution des PNA³¹, les points sur lesquels porterait initialement la réunion, à savoir :

a) Les méthodes et outils utilisés pour procéder à diverses évaluations dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment des risques, des vulnérabilités, des solutions d'adaptation, de leur évaluation et du calcul des coûts ;

b) Les moyens d'avoir accès à des informations pertinentes sur les ressources financières, les meilleures données scientifiques et les connaissances disponibles sur les changements climatiques ;

c) L'accès aux ressources financières du Fonds et aux autres sources de financement de l'élaboration des PNA et la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes connexes ;

d) Le partage de l'expérience, des meilleures pratiques, des lacunes et besoins et des informations sur l'appui fourni ou reçu en rapport avec le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

e) La cohérence entre les approches adoptées par des pays et par les pays qui les aident à mener à bien ce processus.

38. Le Groupe d'experts a décidé que les points susmentionnés seraient examinés plus avant par un groupe consultatif qui serait créé pour aider à organiser cette réunion. Le groupe consultatif contribuera aussi à la participation de tous les acteurs compétents, à la mobilisation de ressources financières en faveur des participants originaires de pays en développement, à la conception du programme, à l'établissement de la liste des orateurs et à la prestation d'autres services nécessaires au succès de la réunion.

39. Le Groupe d'experts a examiné l'intérêt de tenir des réunions NAP Expo au niveau régional, en coordination avec des réunions et des activités régionales telles que les ateliers de formation sur les PNA, afin de promouvoir une plus grande interaction entre les pays. Les réunions régionales NAP Expo permettront aussi d'accroître la collaboration avec divers partenaires au niveau régional.

4. NAP Central

40. Le Groupe d'experts a noté que de nombreuses composantes de NAP Central étaient désormais pleinement opérationnelles³². Il a aussi constaté que les plans et stratégies d'adaptation des pays en développement et des pays développés pouvaient être des ressources particulièrement utiles pour les PMA et n'étaient pas disponibles sur une plateforme commune facile d'accès. Il a reconnu l'intérêt de mettre à disposition ces documents sur NAP Central afin que les pays puissent s'en servir pour élaborer leur PNA. Il a décidé de réunir et de diffuser ces plans et stratégies de manière informelle, en collaboration avec les partenaires compétents et les pays eux-mêmes.

³⁰ FCCC/SBI/2015/INF.14, par. 62.

³¹ Documents FCCC/SBI/2015/INF.6, FCCC/SBI/2015/INF.11 et FCCC/SBI/2015/INF.14.

³² Voir <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

41. Dans le même temps, le Groupe d'experts a aussi décidé de continuer à mettre au point et à développer NAP Central, d'ajouter des caractéristiques supplémentaires comme suite aux mandats que lui avait confiés la COP à sa vingt et unième session et de s'occuper de la gestion des connaissances dans le cadre des activités de son programme de travail de manière permanente. À cette fin, il accueillera la plateforme consacrée aux meilleures pratiques et aux enseignements tirés de l'expérience qui est actuellement hébergée par le portail des PMA³³.

42. Le Groupe d'experts a décidé de demander aux utilisateurs de NAP Central de faire part de leurs observations de manière permanente afin de pouvoir répondre aux besoins des PMA au fur et à mesure que ceux-ci avancent dans le processus d'élaboration et d'exécution de leur PNA.

43. En ce qui concerne les contributions de diverses organisations, le Groupe d'experts a constaté que plusieurs organisations avaient désigné un coordonnateur chargé d'apporter des contributions à NAP Central et d'en examiner le contenu, et a invité d'autres organisations à désigner des coordonnateurs. Les organisations qui avaient participé à la réunion ont annoncé qu'elles soutenaient le développement de NAP Central et qu'elles fourniraient des informations selon que de besoin. En outre, le Groupe d'experts a décidé d'inviter le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements à publier des études de cas et des informations sur les outils et renseignements pertinents, afin d'améliorer les ressources mises à disposition sur NAP Central.

5. Études de cas sur les plans nationaux d'adaptation

44. Le Groupe d'experts a décidé de développer les études de cas sur les PNA au niveau national afin de promouvoir l'apprentissage, la mise en œuvre d'une approche de l'élaboration des PNA qui soit axée sur le développement ainsi que l'étude des moyens d'intégrer les questions sectorielles dans un plan national, des nouveaux éléments relatifs à l'adaptation inscrits dans l'Accord de Paris, des thèmes de l'adaptation relevant du Fonds vert pour le climat et des synergies avec les efforts déployés au niveau national dans l'optique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et d'autres processus pertinents. Ces « PNA ouverts » porteraient particulièrement sur les principaux besoins et obstacles auxquels les PMA font face dans l'élaboration et l'exécution de leur PNA et encourageraient le plus large éventail possible d'experts et de parties prenantes à apporter leurs contributions.

45. Le Groupe d'experts a aussi décidé d'établir des études de cas sur les PNA au niveau régional afin d'illustrer les approches régionales de la planification de l'adaptation et de promouvoir l'apprentissage et de bonnes orientations sur les PNA à différentes échelles (par exemple, niveau national, échelon régional et bassin hydrographique).

46. Le Groupe d'experts a également décidé de créer une communauté en ligne afin d'obtenir davantage de réactions des professionnels, des équipes de pays NAP et des experts.

6. Suivi et évaluation des progrès accomplis concernant les plans nationaux d'adaptation

47. Le Groupe d'experts a examiné comment harmoniser les stratégies pour donner des orientations techniques et apporter un appui dans le domaine des systèmes de suivi et d'évaluation et de la collecte d'informations en vue d'évaluer les progrès accomplis concernant les PNA. Il a reconnu que les travaux en cours, notamment sur l'utilisation des

³³ <http://unfccc.int/6491>.

outils de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, serviraient de base à l'évaluation des progrès accomplis concernant les PNA dont il est question plus haut à la section B du chapitre II et au bilan mondial visé au paragraphe 99 de la décision 1/CP.21.

48. Le Groupe d'experts a décidé d'étudier les moyens d'améliorer les fonctions de gestion des connaissances de NAP Central afin de répondre aux besoins d'évaluation des progrès accomplis dans différents domaines, notamment la collecte des meilleures informations disponibles destinée à illustrer les efforts d'adaptation en cours.

E. Conseils techniques et appui aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et au programme de travail relatif aux pays les moins avancés

49. Le Groupe d'experts a constaté que de nombreux PMA avaient atteint le plafond des ressources mises à leur disposition par le Fonds pour les PMA, ce qui avait retardé l'exécution finale de leurs PANA.

50. Le Groupe d'experts a examiné le mandat, que la COP lui avait confié à sa vingt et unième session, de mettre à jour le programme de travail relatif aux pays les moins avancés³⁴. Il a décidé d'établir une note de cadrage sur le processus de mise à jour du programme de travail, notamment sur la manière de solliciter les contributions des Parties et d'autres acteurs compétents.

F. Questions de genre et communautés, groupes et écosystèmes vulnérables

51. Dans le cadre de ses travaux en cours sur les questions de genre et les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables, le Groupe d'experts mettra à jour ses orientations afin de tenir compte des questions de genre. Il a décidé d'inviter le Programme de travail de Nairobi à organiser en commun une activité à l'occasion de la réunion de NAP Expo en juillet 2016 sur la question des communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans le contexte des PNA. Une note technique qui intégrera les contributions des organisations et partenaires compétents sera ensuite établie.

G. Indications et avis techniques sur les démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation

52. Le Groupe d'experts a examiné le mandat, que lui avait confié la COP, de donner des indications et des avis techniques aux PMA concernant les démarches régionales en matière de planification de l'adaptation³⁵. Il a constaté que ces travaux l'amèneraient notamment à prendre en considération la planification et la mise en œuvre de l'adaptation entre les pays, dans des domaines tels que la gestion de l'eau, la production et le transport d'énergie hydraulique, la gestion du commerce et des écosystèmes, ainsi que l'évaluation technique et les questions relatives aux données qui peuvent être abordées ensemble par les pays voisins. Il a examiné les meilleurs moyens d'aider les PMA à cet égard et s'est appuyé sur les travaux entrepris par d'autres organes relevant de la Convention, des organisations pertinentes et des entités régionales.

³⁴ Décision 19/CP.21, par. 3.

³⁵ Décision 19/CP.21, par. 2 b).

53. À titre préliminaire, le Groupe d'experts a décidé : de procéder à un cadrage des programmes et des acteurs régionaux en matière d'adaptation, notamment des communautés économiques régionales, dans les PMA et de publier des informations les concernant sur NAP Central ; d'étudier la possibilité de tenir un dialogue sur les démarches régionales en matière de planification de l'adaptation à la réunion NAP Expo de 2016 évoquée à la section D du chapitre IV ci-dessus ; et d'envisager de consacrer des études de cas sur les PNA consacrées aux démarches régionales en matière d'adaptation afin de s'en inspirer pour concevoir des mesures et des activités ultérieures.

H. Diffusion d'informations sur les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés

54. Le Groupe d'experts a pris note de la richesse des informations figurant dans divers produits conçus au cours des précédents mandats, dont certains n'ont pas été publiés dans les rapports périodiques sur les réunions du Groupe d'experts ou en tant que publications indépendantes, y compris les rapports techniques thématiques et les notes d'information qui donnent des indications et des avis techniques sur les besoins propres aux PMA en matière d'adaptation.

55. Afin que ces informations techniques soient davantage utilisées, le Groupe d'experts a décidé de produire une publication annuelle qui résume les principaux résultats et avis découlant de ses travaux pour chaque année.

56. Le Groupe d'experts a aussi décidé de poursuivre la diffusion, dans des publications et sur NAP Central, d'informations sur l'expérience acquise, les meilleures pratiques et les enseignements tirés des mesures d'adaptation dans les PMA.

I. Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention

57. Le Groupe d'experts a remercié le Comité de l'adaptation de poursuivre sa collaboration et de le tenir au courant de ses travaux, dans le souci d'accroître la cohérence et les synergies. Compte tenu des nouveaux mandats découlant de l'Accord de Paris, dans lequel le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation ont été priés de collaborer, les deux organes ont décidé de tenir des discussions préliminaires sur la manière de donner suite à ces mandats (voir le paragraphe 23 ci-dessus). Le Groupe d'experts a désigné M. Tchinguilou comme son représentant à l'Équipe spéciale du Comité d'adaptation sur les PNA suite à la demande que lui avait adressé le Comité.

58. Le Groupe d'experts a examiné une demande émanant du Programme de travail de Nairobi, dans laquelle il lui était demandé d'apporter des contributions dans les domaines où ses travaux pouvaient être complémentaires de ceux du programme de travail, et a défini les domaines dans lesquels il pourrait collaborer en :

a) Invitant le Programme de travail de Nairobi à fournir une liste de partenaires qui apportaient une aide directe aux PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA pour examen, et en invitant les centres et réseaux régionaux à désigner des coordonnateurs ;

b) Faisant appel aux organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi aux compétences reconnues en matière de questions de genre et de communautés, groupes et écosystèmes vulnérables, et en invitant le Programme de travail à organiser avec lui une réunion à ce sujet à l'occasion de NAP Expo 2016 ;

c) Invitant le Programme de travail de Nairobi à demander à ses organisations partenaires d'annoncer des mesures destinées à appuyer le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

d) Sollicitant des contributions sur les meilleurs outils disponibles pour associer les parties prenantes au niveau national ;

e) Invitant le Programme de travail de Nairobi à diffuser ses études de cas sur les PNA par le biais de NAP Central, en les publiant dans les ressources disponibles sur les PNA ;

f) Invitant les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi à échanger des informations sur ses prochaines activités et réunions qui présentent un intérêt pour les PNA et qui seront inscrites dans le calendrier mondial des activités relatives aux PNA administré sur NAP Central, afin de faciliter l'orientation des équipes des PNA vers différentes activités d'appui.

59. Le Groupe d'experts a aussi examiné une requête émanant de la COP, qui lui avait demandé de contribuer à l'atelier de session sur le financement à long terme qui doit se tenir parallèlement à la quarante-quatrième session des organes subsidiaires. Le Groupe d'experts a sollicité des contributions sur la manière dont les capacités institutionnelles des PMA pouvaient être renforcées afin de faciliter leur accès aux ressources financières pour l'adaptation et sur les systèmes à mettre en place pour accélérer l'accès de ces pays aux sources de financement de l'action climatique. Il a décidé de rédiger et d'envoyer une réponse à la demande formulée et de participer à l'atelier.

60. Le Groupe d'experts a également examiné une lettre émanant du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, dans laquelle celui-ci lui demandait son avis sur les moyens particuliers et concrets auxquels il avait pensé, y compris dans ses travaux, pour réduire ou éviter les pertes et préjudices, en particulier dans les pays en développement vulnérables, les populations vulnérables et les écosystèmes qui en dépendent, ainsi que des informations sur les mesures précises que le Groupe d'experts prenait dans ces domaines d'action en matière de pertes et préjudices. Il a décidé de rédiger et d'envoyer une réponse au sujet des contributions demandées.

61. Le Groupe d'experts a décidé d'envoyer des réponses aux demandes énumérées aux paragraphes 57 à 60 ci-dessus et de faire part des informations pertinentes sur ses travaux.

J. Participation des centres et réseaux régionaux

62. Le Groupe d'experts a examiné le mandat³⁶, que lui avait confié la COP à sa vingt et unième session, d'inviter les centres régionaux concernés à désigner chacun un coordonnateur pour le Groupe d'experts en vue de renforcer la collaboration avec ces centres. Il a décidé de recenser les centres régionaux qui bénéficieraient de cette invitation, en commençant par ceux qui avaient participé à ses activités dans le passé, notamment aux ateliers régionaux de formation, à NAP Expo et aux réunions d'experts techniques, ainsi que par les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi.

63. En outre, le Groupe d'experts a décidé de poursuivre sa stratégie de collaboration actuelle, en particulier avec les réseaux régionaux, et d'étudier la manière de toucher d'autres centres et réseaux régionaux qui avaient mené des activités d'adaptation reconnues en concertation avec les pays.

³⁶ Décision 19/CP.21, par. 10.

V. Débats avec les organisations et avec le Gouvernement du Timor-Leste

A. Débat avec le Fonds vert pour le climat

64. Le Groupe d'experts a débattu avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat des mandats qui lui avaient été confiés concernant l'accès aux ressources financières du Fonds, en vue du processus d'élaboration et d'exécution des PNA³⁷. La première partie du débat a été consacrée au recueil des observations du secrétariat du Fonds sur la liste de points ci-après, que le Groupe d'experts avait établie pour lancer la discussion :

- a) Les travaux du Groupe d'experts sur l'accès aux ressources financières du Fonds en vue du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
- b) Les problèmes que les PMA auront probablement pour accéder aux ressources financières du Fonds en vue du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
- c) Les progrès accomplis par le Fonds en vue de s'acquitter des mandats précis que lui avait confiés la COP concernant les PNA : résultats escomptés et manière dont le Groupe d'experts pouvait donner des indications ou des avis sur de nouveaux travaux consacrés à la situation particulière des PMA (afin de s'acquitter du mandat énoncé dans la décision 19/CP.21, le chargeant de donner des indications et des avis techniques sur l'accès aux ressources financières du Fonds en collaboration avec le secrétariat du Fonds) ;
- d) Les raisons pour lesquelles le Fonds octroyait des dons plutôt que des prêts et les incidences éventuelles sur le financement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
- e) Les prochaines étapes de la coopération entre le Groupe d'experts et le secrétariat du Fonds conformément aux mandats pertinents de la COP.

65. Le secrétariat du Fonds a fait part des informations suivantes au cours du débat :

- a) Le Conseil du Fonds a demandé au secrétariat d'élaborer une proposition sur le mandat, que lui avait confié la COP, à sa vingt et unième session, d'accélérer la fourniture de l'appui destiné aux PMA et aux autres pays en développement parties pour la formulation des PNA, ainsi que la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes qu'ils auraient définis³⁸ ;
- b) Le Fonds travaillait sur un processus simplifié d'approbation des activités de faible ampleur ;
- c) Trois entités de PMA ont été accréditées par le Fonds. En outre, deux autres entités de PMA bénéficiaient d'une aide pour se préparer à procéder à une évaluation approfondie de leurs capacités de satisfaire aux critères d'accréditation du Fonds ;
- d) Le programme de préparation du Fonds pouvait appuyer des activités liées à l'élaboration des PNA dans les domaines d'activité 2 (cadres stratégiques, y compris élaboration des programmes par pays), 4 (conception initiale de programmes et de propositions de projet), et 5 (partage de l'information, échange de données d'expérience et apprentissage) du programme ;

³⁷ Décisions 4/CP.21, par. 10, et 19/CP.21, par. 2 c) et 5.

³⁸ Décision 1/CP.21, par. 46.

e) L'aide à la préparation dont pouvant bénéficier chaque pays en développement membre était plafonnée à 1 million de dollars des États-Unis par année civile. Étant donné que ce montant n'était pas simplement destiné à soutenir le processus des PNA, il pourrait s'avérer insuffisant pour répondre aux besoins des pays en développement en matière d'élaboration de leur PNA ou pour mener des activités dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

f) Le Fonds n'était pas censé soutenir l'adaptation en octroyant des prêts.

66. Le Groupe d'experts et le Fonds ont ensuite examiné les moyens dont ils disposaient pour aider efficacement les pays en développement à accéder aux ressources financières du Fonds. Les recommandations et/ou conclusions ont été formulées à l'issue du débat :

a) Il était très important que les PMA fassent part de leurs besoins et de leurs observations concernant l'accès aux ressources financières aux fins de leur PNA, par l'intermédiaire de leurs représentants au Conseil du Fonds ;

b) Le Groupe d'experts, en collaboration avec le Fonds, le Comité de l'adaptation et le Comité permanent du financement, élaborerait des supports d'information sur l'accès aux ressources financières du Fonds aux fins des PNA qui seraient diffusés auprès des pays en développement ;

c) Le Fonds envisageait de participer à NAP Expo et aux ateliers régionaux de formation, de tenir des sessions d'un jour consacrées à la diffusion d'informations et/ou à la sensibilisation des pays en développement concernant l'accès aux ressources financières du Fonds aux fins des PNA ;

d) Le secrétariat du Fonds ferait part au Groupe d'experts de ses données d'expérience, de ses meilleures pratiques et des enseignements tirés par les pays qui avaient eu accès aux ressources financières du Fonds et/ou avaient bénéficié d'une aide à la préparation ;

e) Des précisions devaient être apportées concernant la structure et le contenu d'un PNA afin d'aider le Fonds à concevoir une stratégie efficace en matière d'assistance.

67. Enfin, le Groupe d'experts a défini un ensemble d'activités à inscrire dans son programme de travail en coordination avec le secrétariat du Fonds (voir l'annexe I pour un exposé plus détaillé des activités figurant dans le programme de travail du Groupe d'experts).

B. Débat avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution

1. Informations fournies par le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution

68. Les informations fournies par les organisations qui ont participé à la réunion sont résumées dans les paragraphes 69 à 72 ci-après.

69. Le Groupe d'experts a fait état des progrès accomplis au sujet de la demande que la COP avait adressée au FEM de procéder à un examen technique des priorités par programme du Fonds pour les PMA³⁹. Dans le cadre de cet examen technique, le FEM procédait à une étude préliminaire détaillée, à une enquête et à des consultations avec les principales parties prenantes. Il doit remettre en rapport sur ce sujet avant la vingt-deuxième session de la COP ; il envisage d'établir la version finale du projet de document

³⁹ Décision 8/CP.21, par. 8.

d'ici à mai 2016 et de le soumettre pour examen et approbation avant la réunion du Conseil du FEM prévue en juin 2016. Le FEM a aussi fait le point sur le Fonds pour les PMA.

70. Le PNUE a fait le point sur son expérience en matière de contribution aux efforts que déployaient les PMA pour se préparer à avoir un accès direct aussi bien au Fonds pour l'adaptation qu'au Fonds vert pour le climat. Il aidait les pays à se préparer à accéder au Fonds pour l'adaptation⁴⁰. Il aidait aussi les pays à se préparer à accéder au Fonds vert pour le climat selon trois modalités : 1) le programme de préparation du Fonds, financé par le Gouvernement allemand, profitait à neuf pays⁴¹ ; 2) le PNUE jouait le rôle de partenaire d'exécution auprès de deux PMA, afin de les aider à se préparer à accéder au Fonds vert pour le climat⁴² ; 3) une assistance directe était fournie aux pays en établissant des notes de cadrage soumises au Fonds vert pour le climat en vue du processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁴³. Le PNUE a aussi insisté sur l'aide directe fournie à 15 PMA⁴⁴ au cours de la première phase du Programme d'appui mondial aux PNA pour les PMA.

71. La FAO a fait part de son expérience en matière d'appui à l'agriculture et aux PNA des pays, en mettant notamment l'accent, parmi ses activités, sur l'élaboration du supplément aux directives techniques du Groupe d'experts ayant trait à l'agriculture et du programme conjoint FAO-PNUD d'intégration de l'agriculture dans les PNA. Elle aidait ainsi huit pays à recenser et à intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole, y compris les forêts et la pêche, dans les processus nationaux de planification et de budgétisation.

72. Le PNUD et le PNUE ont précisé quels étaient les objectifs de leurs programmes d'appui aux PMA et aux autres pays. Le programme d'appui mondial aux PNA pour les pays autres que les PMA, qui était assez proche du Programme d'appui mondial aux PNA pour les PMA et qui était financé par le FEM au moyen du Fonds spécial pour les changements climatiques à hauteur de 4,5 millions de dollars É.-U., serait exécuté sur une période de trente-six mois. Le projet reposait sur trois volets essentiels : renforcement institutionnel, appui technique et transmission des connaissances. Il visait à aider 20 pays au moins et 3 avaient déjà reçu un appui qui leur était spécialement destiné⁴⁵. De même, le secrétariat du FEM soumettra sous peu au Directeur général la proposition d'élargir l'appui reçu par les PMA aux fins de leur PNA. Cet appui, qui commencera à être apporté en août 2016, sera financé par le Fonds pour les PMA à hauteur de 6,2 millions de dollars É.-U. et sera mis en œuvre sur trente-six mois. L'objectif sera de faire bénéficier 20 autres pays d'un appui selon les mêmes modalités.

2. Futurs domaines de collaboration

73. Le Groupe d'experts a présenté les principaux éléments de son programme de travail aux agents d'exécution du FEM et les a encouragés à définir les domaines dans lesquels ceux-ci pourraient jouer le rôle de partenaires. Les futurs domaines de collaboration sont précisés aux paragraphes 74 à 78 ci-après.

74. Tous les agents d'exécution ont décidé d'envisager de tenir une session parallèle lors de la réunion NAP Expo de 2016. Le thème choisi pour chaque agent n'a pas encore été arrêté et fera l'objet d'une coordination étroite avec le Groupe d'experts et le secrétariat

⁴⁰ Bhoutan, Cambodge, Îles Cook, Maldives, Népal, Palaos, Sri Lanka et Tuvalu.

⁴¹ Bénin, Colombie, El Salvador, Fidji, Ghana, Kenya, Népal, Philippines et Ouzbékistan.

⁴² Bénin et Comores.

⁴³ Mongolie, Myanmar et Népal.

⁴⁴ Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Djibouti, Gambie, Libéria, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Sénégal.

⁴⁵ Côte d'Ivoire, Honduras et Tadjikistan.

dans le cas de l'élaboration de sa note de cadrage et de l'ordre du jour de la session. Les agents d'exécution ont également réaffirmé leur engagement de participer au groupe consultatif pour la réunion NAP Expo de 2016.

75. Les agents d'exécution ont soutenu qu'ils continueraient d'appuyer le développement et l'amélioration de NAP Central. Le Programme d'appui mondial aux PNA a réaffirmé son intention de continuer à participer au groupe d'appui à NAP Central et à répondre avec le secrétariat à des demandes précises d'information et de contenu avec l'aide éventuelle du programme.

76. Concernant le renforcement de la collecte de données et d'informations, le Groupe d'experts a fait part de la nécessité de compiler et de réunir des informations sur les initiatives propres aux pays qui pourraient aider à évaluer les progrès accomplis. Divers agents d'exécution disposent de données et d'informations qui n'ont pas été bien appréhendées dans le processus d'information ; le Groupe d'experts a demandé aux agents de se concerter avec lui sur la manière de rendre cette information disponible. Le Programme d'appui mondial aux PNA a réaffirmé sa volonté de continuer à partager des informations avec le Groupe d'experts, comme il l'avait fait par le passé.

77. Étant donné que la proposition d'étendre l'appui aux pays autres que les PMA n'a pas encore été approuvée, le Programme d'appui mondial aux PNA a indiqué qu'il ne saurait planifier les formations à dispenser sur les PNA. Il a néanmoins déclaré qu'il ferait appel aux compétences du Groupe d'experts afin d'élaborer un cadre pour la formation des pays autres que les PMA, en s'appuyant sur la formation dont ont bénéficié avec succès les PMA.

78. En ce qui concerne l'aide à la préparation dont ont bénéficié les pays, le PNUE a indiqué que le Groupe d'experts pouvait lui adresser une demande dans ce sens et aider à établir un ordre de priorité entre les pays qui bénéficieraient d'une préparation financée par le Fonds vert pour le climat.

C. Débat avec d'autres organisations

79. Le Réseau mondial pour les PNA a fait le point sur ses activités et a expliqué comment il continuait d'aider les pays à procéder à une planification de l'adaptation impulsée par eux. Il a informé les participants des sujets qui devraient être traités pendant l'année et s'est dit intéressé par la coorganisation d'une session devant se tenir lors de la NAP Expo. En outre, il a fait part de l'expérience acquise pour illustrer les mesures prises en matière d'adaptation nationale dans le cadre de l'exécution du projet de partenariat pour l'adaptation.

D. Échanges avec le Gouvernement du Timor-Leste

80. Le Groupe d'experts a eu la possibilité de dialoguer avec l'équipe du Gouvernement du Timor-Leste chargée de l'adaptation aux changements climatiques le quatrième jour de la réunion, le 18 mars. L'équipe, conduite par la Direction nationale des changements climatiques relevant du Ministère du commerce, de l'industrie et de l'environnement, était composée de représentants de divers ministères (Ministre de la solidarité sociale ; Ministre d'État, Coordonnateur des affaires économiques et Ministre de l'agriculture et de la pêche ; Ministre des travaux publics, des transports et des communications) ainsi que d'organisations internationales et d'institutions des Nations Unies (FAO et PNUD par exemple).

81. L'équipe a présenté deux grands exposés : le premier illustre le cadre de développement du pays et mettait en évidence les principaux systèmes qui étaient le moteur de son économie ainsi que ses principales orientations et sa vision pour les dix et vingt prochaines années, tandis que le deuxième exposé était consacré à l'adaptation aux changements climatiques dans le pays, soulignant les vulnérabilités en rapport avec les risques liés aux changements climatiques et les autres risques. L'équipe a aussi présenté les politiques, projets et programmes lancés jusqu'à présent par le Gouvernement pour lutter contre les changements climatiques.

82. Un débat a eu lieu après l'exposé et le reste de l'équipe a pu mettre en évidence des questions essentielles :

a) L'agriculture et la sécurité alimentaire courent probablement un risque élevé face aux incidences des changements climatiques compte tenu des vulnérabilités actuelles de l'agriculture au Timor-Leste ;

b) Les moyens de développer le projet de renforcement de la résilience, illustrant l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des catastrophes mise en œuvre dans certaines collectivités locales ;

c) L'état d'avancement de la demande d'accès aux ressources financières du Fonds pour les PMA émanant du Timor-Leste ;

d) La prise en compte des questions de genre et la hiérarchisation des communautés vulnérables ;

e) Le lancement par le Groupe d'experts et les organisations des Nations Unies présentes à la réunion d'un appel en faveur d'une assistance technique et financière.

83. Le représentant du FEM à la réunion a répondu à la question évoquée au paragraphe 82 c) ci-dessus en expliquant que le Timor-Leste avait soumis de multiples propositions de projet à financer par le Fonds pour les PMA, dont le montant dépassait le plafond de 30 millions de dollars É.-U., ce qui avait retardé leur approbation. Il a affirmé que le Timor-Leste devrait, par le biais du Coordonnateur pour le FEM, donner des informations sur ceux des multiples projets qui étaient jugés prioritaires et s'assurer que leur montant ne dépassait pas le plafond de financement.

84. Les membres du Groupe d'experts et les représentants des organisations et institutions des Nations Unies participant à la réunion ont donné des informations sur la façon d'avoir accès à un appui technique à l'adoption de mesures d'adaptation. Il a réaffirmé son engagement d'apporter une assistance technique à Timor-Leste dans les domaines qui relevaient de sa compétence.

VI. Programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2016-2017

85. Le Groupe d'experts a élaboré son programme de travail glissant sur deux ans en suivant les étapes ci-après :

a) Élaboration d'une vision portant sur l'appui à l'adaptation dans les PMA (voir le chapitre III ci-dessus) ;

b) Définition des incidences et des résultats attendus pour assurer le succès à long terme des travaux du Groupe d'experts à l'appui de l'adaptation dans les PMA dans le cadre de la vision susmentionnée (voir le paragraphe 15 ci-dessus) ;

c) Recensement des principaux domaines d'actions/activités essentielles en fonction des mandats que la COP avait confiés au Groupe d'experts⁴⁶ ;

d) Recensement, dans chaque domaine d'action, des activités qui contribueraient aux résultats attendus.

86. Le plan de travail glissant du Groupe d'experts pour 2016-2017, figurant dans l'annexe I, expose les activités conçues pour réaliser la vision et produire les résultats attendus évoqués au chapitre III ci-dessus. Un programme de travail détaillé assorti de mandats, d'activités et de produits par domaine d'action est disponible en ligne⁴⁷.

87. Le Groupe d'experts a décidé que le programme de travail serait exécuté selon les modalités suivantes :

a) Directives techniques applicables aux PNA, y compris les supports supplémentaires, un exemple de processus d'élaboration et d'exécution des PNA et d'autres produits développant les directives techniques ;

b) Ateliers et réunions d'experts ;

c) Activités de formation ;

d) Échanges régionaux ;

e) Synthèses des expériences, des meilleures pratiques et des enseignements tirés ;

f) Notes techniques ;

g) Avis techniques ;

h) NAP Central ;

i) NAP Expo ;

j) Études des cas sur les PNA ;

k) Groupes constitués à l'appui de domaines particuliers d'action, notamment au Groupe de travail technique sur les PNA, groupe d'appui à NAP Central et groupe consultatif sur NAP Expo.

⁴⁶ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 1/CP.21, 4/CP.21 et 19/CP.21.

⁴⁷ http://unfccc.int/adaptation/groups_committees/ldc_expert_group/items/9516.php.

Annexe I

Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2016-2017

[Anglais seulement]

<i>Work area/type</i>	<i>Activities</i>
Supporting the Paris Agreement	<p>Internally prepare to address the mandates^a arising from decision 1/CP.21, including through a joint meeting with the Adaptation Committee during the forty-fourth sessions of the subsidiary bodies</p> <p>Prepare a report to the first session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement on the outcomes of the consideration of the mandates in coordination with the Adaptation Committee</p> <p>Prepare a technical paper on gaps and needs related to technical support for the least developed countries (LDCs) that would arise from implementation of the Paris Agreement, along the following steps: (1) identify what is new and different in terms of adaptation planning and policy in the Paris Agreement that may inform possible updates to the guidance that the Least Developed Countries Expert Group (LEG) provides on national adaptation plans (NAPs); (2) examine existing modalities for the provision of technical guidance and support on NAPs and update them as appropriate, incorporating the new elements arising from outcomes of the twenty-first session of the Conference of the Parties; (3) conduct a mapping of past assessments of gaps and needs to the Paris Agreement to identify areas that remain to be supported and identify new areas for the LDCs; and (4) seek validation and additional inputs from Parties and other stakeholders on the compiled gaps and needs at a side event held during the forty-fourth session of the Subsidiary Body for Implementation (SBI) in May 2016 and during the NAP Expo planned for July 2016</p> <p>Identify the main gaps and needs of the LDCs that would arise from the implementation of the Paris Agreement and how they can be addressed by the LEG and/or others, and include the information in the report of the LEG to SBI 45</p>
Supporting the assessment by the SBI of progress made in the process to formulate and implement NAPs	<p>Prepare an annual update to the SBI on progress made in the process to formulate and implement NAPs based on information submitted by Parties and relevant organizations through a questionnaire to be conducted on NAP Central and other sources</p> <p>Summarize information on progress made in the process to formulate and implement NAPs for each developing country in a tracking tool that aggregates information by key element and principle of the process</p> <p>Prepare a concept note on the assessment by the SBI of progress made in the process to formulate and implement NAPs referred to in decision 4/CP.21, paragraph 11, with inputs from the Adaptation Committee and other relevant stakeholders, to inform the design and preparations for the assessment</p> <p>Organize the meeting of Party experts referred to in decision 4/CP.21, paragraph 12(d), in collaboration with the Adaptation Committee, and prepare a report on the meeting for consideration at SBI 48</p>

<i>Work area/type</i>	<i>Activities</i>
Engaging with the Green Climate Fund (GCF) secretariat on accessing funding from the fund for the process to formulate and implement NAPs	<p data-bbox="784 212 1986 268">Invite the GCF secretariat to LEG meetings and related events to address LDC issues relating to accessing funding from the GCF for the formulation and implementation of NAPs and on readiness activities</p> <p data-bbox="784 288 1986 373">Invite the GCF to conduct outreach events, on a regular basis, for the LDC UNFCCC national focal points, the GCF national designated authorities and other relevant stakeholders during the NAP Expo and regional training workshops</p> <p data-bbox="784 394 1986 683">Advise the GCF secretariat on expediting support to the LDCs and other developing countries on formulating and implementing NAPs, through the following: (1) continue to develop and nurture a working relationship between the LEG and the LDCs with the GCF secretariat and the members of the GCF Board to increase understanding of their working modalities as well as to increase their understanding of the work and role of the LEG in supporting and guiding the LDCs; (2) providing regular updates to the GCF secretariat on relevant outcomes of the LEG meetings as a way to initiate an exchange of information on how the LDCs are being guided and supported to formulate and implement NAPs and to seek information on the efforts of the GCF to support the LDCs; and (3) sharing relevant information from the LDCs with the GCF Board members, for example through briefings on challenges faced by the LDCs and by engaging them in relevant events of the LEG, as appropriate</p> <p data-bbox="784 703 1986 759">Develop training and outreach materials, with input from the GCF secretariat and GCF implementing partners, on accessing funding from the GCF for NAPs, and use the materials in the NAP training workshops</p> <p data-bbox="784 780 1986 865">Regularly share information on relevant products and results of the LEG with the GCF secretariat as a way to facilitate the GCF secretariat's expedited support to the LDCs on NAPs, national adaptation programmes of action (NAPAs) and other activities</p> <p data-bbox="784 885 1986 995">Collect information, on an ongoing basis, on experiences and challenges faced by the LDCs in accessing funding from the GCF, through surveys of the LDCs conducted by the LEG at each SBI session and related events, including through the online questionnaire on NAP Central, taking into account relevant information-gathering efforts of other bodies and relevant organizations</p> <p data-bbox="784 1016 1986 1074">Update the 2015 LEG <i>Information paper on how the process to formulate and implement national adaptation plans can be supported in least developed countries</i>^b</p>
Monitoring and evaluation of progress, effectiveness, gaps and adequacy in the process to formulate and implement NAPs	<p data-bbox="784 1094 1986 1182">Further develop and test the tool for monitoring and evaluation of progress, effectiveness and gaps in addressing adaptation in the LDCs (PEG M&E tool) to capture the breadth of assessments related to the process to formulate and implement NAPs</p> <p data-bbox="784 1203 1986 1286">Prepare a technical paper on methods for processing and using the information collected through the online questionnaire on NAP Central and related sources to assess progress, effectiveness and gaps, using the PEG M&E tool and other relevant tools, with the support of the NAP technical working group</p>

<i>Work area/type</i>	<i>Activities</i>
Advancing NAPs through technical guidance and support	<p>Prepare a technical paper, as a supplement to the technical guidelines, on what is new and different in the Paris Agreement in terms of adaptation planning and policy that may inform possible updates to the technical guidance and support that the LEG provides on NAPs, including through an overview publication of the process to formulate and implement NAPs being finalized by the LEG since 2015</p> <p>Develop technical materials to supplement the technical guidelines to provide in-depth coverage of specific issues as their arise</p> <p>Prepare a supplement on the development-centred approach for the formulation of NAPs and use it in the training</p> <p>Prepare a technical paper on monitoring and assessing all the guiding principles of the process to formulate and implement NAPs, taking into account new elements arising from the Paris Agreement, using the PEG M&E tool, with the support of the NAP technical working group</p> <p>Organize meetings with relevant technical experts as and when needs arise to explore specific topics on NAPs</p> <p>Prepare a supplement on how to address short-term needs in the context of the process to formulate and implement NAPs to cover areas that were previously covered by NAPAs</p>
Advancing NAPs through NAP Expo	<p>Convene NAP Expo events annually, with the support of the NAP Expo advisory group, and in collaboration with relevant bodies and organizations</p> <p>Promote, and where appropriate conduct, regional NAP Expos in collaboration with NAP regional training workshops and other relevant events</p>
Advancing NAPs through training	<p>Develop a training strategy for the formulation and implementation of NAPs</p> <p>Develop and expand training materials on the formulation and implementation of NAPs (use them to finalize the NAP Sourcebook started by the LEG in 2015)</p> <p>Conduct regional training workshops on NAPs starting in the second half of 2016 with the support of the NAP technical working group and in collaboration with relevant organizations, regional centres and networks</p> <p>Set up a communication network to support NAP training, linked to NAP Central and the work of the NAP technical working group, to coordinate training on all aspects related to NAPs, with relevant partners, as a way to promote the provision of the best possible training and support to countries, while ensuring coherence and complementarity towards the successful process to formulate and implement NAPs; outputs to include a joint calendar of NAP events</p>
Advancing NAPs through case studies at the national and regional levels	<p>Further develop case studies of NAPs to promote learning and application of the development-centred approach for the formulation of NAPs</p> <p>Develop case studies of NAPs at the regional level to demonstrate regional approaches to adaptation planning and to promote learning and effectiveness of guidance on NAPs across scales</p>

<i>Work area/type</i>	<i>Activities</i>
Advancing NAPs through NAP Central	<p>Receive and manage NAPs and related outputs from the LDCs</p> <p>Further develop and enhance NAP Central, using advice from the NAP Central support group and regular feedback from users, including to address relevant registry functions referred to in the Paris Agreement</p> <p>Manage adaptation planning documents from all countries to serve as resources for others in their process to formulate and implement NAPs</p> <p>Use NAP Central to service knowledge management under other activities in the work programme on an ongoing basis</p>
Promoting knowledge management on NAPs in the LDCs	Continue to capture and share experiences, best practices, lessons learned, gaps and needs, and publish those on NAP Central
Providing technical guidance and support for NAPAs and the least developed countries work programme	<p>Provide ongoing support to the LDCs and SBI on NAPAs including through ongoing tracking and reporting on progress on the implementation of NAPAs under the Least Developed Countries Fund to the SBI through the reports of the LEG meetings</p> <p>Consider the revision and update of the LDC work programme using the following steps: (1) preparation of a concept note on the revision/update; (2) collection of views from Parties and relevant stakeholders; (3) validation of the results through relevant stakeholders; and (4) submission to the SBI of a report on recommendations for the revision and update of the work programme</p>
Addressing gender and vulnerable communities, groups and ecosystems	<p>Prepare an information paper on considerations regarding gender and vulnerable communities, groups and ecosystems in the context of the process to formulate and implement NAPs</p> <p>Conduct a technical workshop on how to identify and address gender and vulnerable communities, groups and ecosystems, in collaboration with the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change (NWP) during NAP Expo 2016</p> <p>Continue to consider how gender responsiveness is considered in NAPs as part of addressing all guiding principles of the process to formulate and implement NAPs</p>
Providing technical guidance and advice on regional approaches to adaptation planning	<p>Assemble information on regional approaches to adaptation planning based on (a) preparing a conceptual scoping of regional approaches and issues, (b) mapping of regional adaptation programmes relevant to the LDCs and (c) making the information available on NAP Central</p> <p>Conduct an expert meeting on regional approaches to adaptation planning and implementation and synergy with national efforts under NAPs (at NAP Expo 2016/2017)</p> <p>Develop supplementary guidelines on regional approaches to adaptation planning and their implementation on the basis of the outcomes of the two above-mentioned activities</p>

<i>Work area/type</i>	<i>Activities</i>
Collaborating with relevant bodies under the Convention	<p>Invite the Adaptation Committee to nominate its members to the NAP technical working group, NAP Expo advisory group, NAP Central support group and NAP regional training workshop advisory group</p> <p>Participate in the work of the Adaptation Committee task force on NAPs</p> <p>Engage with the NWP to mobilize its partner organizations for action and/or to share information on selected topics</p> <p>Participate in the long-term finance forum in May 2016 in response to an invitation from the Standing Committee on Finance</p>
Engaging regional centres and networks, and relevant organizations	<p>Engage and mobilize regional centres and networks to nominate focal points (based on opportunities for synergy and the potential to address gaps and needs for adaptation in the LDCs, e.g. data gaps)</p> <p>Mobilize relevant organizations, regional centres and networks to enhance support for readiness of the LDCs to access funding from the GCF for NAPs</p> <p>Continue to engage a wide range of organizations, regional centres and networks on the provision of technical guidance and support on adaptation to the LDCs, including through the advisory, working and/or support groups established by the LEG to support various activities</p>

^a Decision 1/CP.21, paragraphs 41 and 45.

^b Available at <http://www4.unfccc.int/nap/Documents/2015%20Publications/UNFCCC%20LDC_Support_9%20124.pdf>.

Annexe II

Projets inscrits dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation qui ont été validés sur le plan technique par le Fonds pour l'environnement mondial entre novembre 2015 et mars 2016 et sont en attente d'un financement du Fonds pour les pays les moins avancés

<i>Pays</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Date de la validation technique</i>	<i>Total des ressources financières reçues du Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) (dons et droits) (En millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Coût total du projet, y compris les dons et droits du Fonds pour les PMA liés à l'élaboration du projet et le cofinancement (En millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Agent d'exécution</i>
Éthiopie	Adaptation aux changements climatiques dans les écosystèmes des basses terres	11 décembre 2015	6,50	47,70	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Burkina Faso	Résilience aux changements climatiques dans le bassin du Nakambé	12 décembre 2015	5,00	21,00	PNUD
Cambodge	Adaptation et résilience aux changements climatiques dans les communautés côtières dépendant de la pêche	22 décembre 2015	4,90	26,15	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Sao Tomé-et-Principe	Adaptation aux changements climatiques – financement supplémentaire	1 ^{er} mars 2016	6,57	11,97	Banque mondiale
Tchad	Renforcement de la capacité d'adaptation des agroécosystèmes aux changements climatiques dans le bassin du Lac Tchad (Lac, Kanem, Bahr El Ghazal, et partie de la région Hadjer-Lamis)	9 mars 2016	4,60	23,70	FAO

Note : Une liste complète des projets validés sur le plan technique au 23 octobre 2015 figurait à l'annexe I du document FCCC/SBI/2015/19. Certains projets énumérés plus haut ont depuis été approuvés par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial. Au 5 avril 2016, 33 projets, d'un montant total de 216 821 563 dollars É.-U., avaient été validés sur le plan technique et attendaient d'être financés par le Fonds pour les PMA.

Annexe III

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 15 mars 2016

M. Abias Huongo	Angola
M. Erwin Künz	Autriche
M. Ibila Djibril	Bénin
M ^{me} Sonam Lhaden Khandu	Bhoutan
M. Thinley Namgyel	Bhoutan
M. Beth Lavender	Canada
M. Adrian Fitzgerald	Irlande
M ^{me} Benon Bibbu Yassin	Malawi
M. Naresh Sharma	Népal
M. Douglas Yee	Îles Salomon
M. Abiziou Tchinguilou	Togo
M ^{me} Pepetua Election Latasi	Tuvalu
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
